

LES GEOSTANDARDS DE LA COVADIS, RETOUR D'EXPERIENCE

*DELAVEAU J.L., WERNY P., THIEBAUX F., NICOLLE G.
CERTU, LYON, FRANCE*

La commission de validation des données pour l'information spatialisée COVADIS a été mise en place en 2008 suite à une décision commune du ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche et du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer. Elle est chargée de standardiser en commun les données géographiques numériques qui sont utilisées, échangées, diffusées par les deux ministères. Chaque action de standardisation aboutit à un géostandard COVADIS. Il s'agit d'un dossier de spécifications servant à harmoniser tant sur le plan sémantique que informatique des données géographiques souvent hétérogènes car produites de façon territorialisée par de nombreux intervenants. L'enjeu est double : améliorer le niveau de cohérence des données spatiales qui alimenteront la future infrastructure géomatique commune et préparer la mise en œuvre des futurs règlements de la directive INSPIRE. L'objectif est de montrer comment les géostandards COVADIS ont été organisés pour concilier une standardisation immédiatement opérationnelle avec la préparation des futures obligations européennes.

La COVADIS s'est forgé une approche sur-mesure de la standardisation des données basée sur des principes en adéquation avec l'état de l'art et son mandat. La standardisation a recours à une méthode centrée sur les besoins, unique quelle que soit la thématique traitée, respectant les mêmes étapes que la méthode de la directive INSPIRE. La méthode COVADIS produit un géostandard articulé en trois parties. La partie A introduit le sujet, les besoins couverts et rend compte à la commission du déroulement de l'instruction. La partie B définit le contenu des données par un schéma conceptuel en UML et un catalogue de définitions sémantiques. La partie C simplifie le modèle conceptuel en une structure informatique utilisable dans la plupart des outils SIG. Elle précise également le contenu des métadonnées. Si cette organisation est comparable à celle des spécifications de la directive INSPIRE, les géostandards de la COVADIS se démarquent cependant de ces spécifications sur deux points : le niveau d'abstraction conceptuel et le mode de livraison des données. Premièrement, les modèles conceptuels élaborés par la COVADIS sont moins abstraits que ceux de la directive car ils résultent d'une modélisation au plus près des besoins et des données existants. Deuxièmement, la livraison des données se fait au moyen d'une structure de tables géographiques qui se veut simple et directement utilisable dans les composants de l'infrastructure géomatique actuelle. Ces différences procèdent de l'enjeu pour la COVADIS d'adopter des standards aussi efficaces en atteignant le niveau de standardisation voulu, que pragmatiques en s'adressant à un grand nombre d'acteurs.

Conserver la distinction des descriptions conceptuelle et informatique dans chaque géostandard COVADIS a été un choix motivé par le contexte géomatique mouvant. Ce choix fait du géostandard un document facile à maintenir face aux évolutions thématiques comme technologiques. Pour autant, cette organisation impose de la pédagogie pour expliquer comment le modèle conceptuel se traduit en une structure de tables géographiques. Cet effort supplémentaire est le prix à payer pour que les géostandards soient correctement appliqués et que les données standardisées soient, in fine, homogènes et porteuses de sens. Un standard de données peut conjuguer une modélisation conceptuelle, rendue indispensable par la complexité des sujets traités, avec des impératifs opérationnels s'il sait rendre compte des choix structurants qui ont jalonné son élaboration.